



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

DÉPARTEMENT DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

PLAN D'ÉTUDES

BACHELOR OF ARTS DOMAINE UNIQUE « PÉDAGOGIE CURATIVE CLINIQUE ET ÉDUCATION SPÉCIALISÉE »

180 ECTS

Valable dès : semestre d'automne 2020

1. Bases juridiques

- Règlement du 3 avril 2006 concernant l'admission à l'Université de Fribourg
- Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines
- Statuts du 14 mars 2019 du Département de pédagogie spécialisée
- Règlement du 24 juillet 2019 relatif aux voies et programmes d'études en pédagogie spécialisée

2. Description du programme

2.1. Description générale du programme

Le Bachelor of Arts, Domaine unique « Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée » est un programme d'études à domaine unique (180 crédits ECTS) proposé par le Département de pédagogie spécialisée de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg.

Bénéficiant d'une double tradition humaniste et scientifique, ce programme d'études est un cursus universitaire permettant d'acquérir des connaissances approfondies dans le champ de la pédagogie spécialisée. Ce programme d'études a la particularité d'être reconnu comme diplôme professionnalisant par le canton de Fribourg. À ce titre, le diplôme est signé par le-la Directeur·trice de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg.

Cette formation propose une réflexion scientifique et critique sur les défis actuels de la pédagogie spécialisée, les différents courants théoriques, les handicaps et leurs étiologies, les troubles de développement et leurs origines, les structures éducatives, les méthodes d'intervention et les contextes de vie. Elle vise à développer de multiples compétences pour l'éducation, le conseil et le soutien des milieux de vie sociaux et familiaux, pour l'analyse des situations éducatives et la mise en place de projets pédagogiques et pour le travail en réseau.

2.2. Conditions d'admission et délai de dépôt de la demande d'admission

Les conditions d'admission à l'Université de Fribourg définies dans le *Règlement du 3 avril 2006 concernant l'admission à l'Université de Fribourg* font foi. Toute demande d'admission doit être déposée avant le 30 avril. Aucune admission tardive n'est acceptée.

L'admission des candidat·e·s se destinant au Bachelor of Arts, Domaine unique « Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée » suppose en outre que l'une des conditions supplémentaires suivantes soit remplie :

- a) accomplissement d'un stage préalable aux études de neuf mois à temps plein dans une institution spécialisée ;
- b) accomplissement de neuf mois d'enseignement à plein temps en tant qu'enseignant·e diplômé·e (une année scolaire avec un programme d'enseignement complet dans toutes les branches).

Si le taux d'activité du stage ne correspond pas à un plein temps, la durée doit être prolongée en conséquence.

Les conditions de reconnaissance du stage préalable aux études sont définies dans le document *Information concernant le stage préalable* disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée.

2.3. Titre conféré

Une fois les exigences du programme remplies, le titre conféré est : Bachelor of Arts, Domaine unique Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée.

3. Objectifs de formation : objectifs d'apprentissage et description des compétences acquises

Ce programme est adressé aux étudiant·e·s souhaitant devenir éducateurs·trices spécialisé·e·s ou souhaitant amorcer un cursus scientifique dans le champ de la pédagogie spécialisée. La finalité générale de ce programme est que les étudiant·e·s deviennent des praticien·ne·s réflexif·ve·s, capables de répondre aux besoins complexes et multiples des personnes qu'ils·elles accompagneront, et capables de mettre en place des interventions efficaces, basées sur des pratiques validées par la recherche (« evidence-based practices »).

Le cursus est articulé autour de trois axes principaux :

- a) acquisition de **connaissances théoriques et épistémologiques** concernant :
 - les caractéristiques et besoins de publics spécifiques dans le domaine de la pédagogie spécialisée ;
 - l'évolution des caractéristiques et besoins de ces publics spécifiques tout au long de la vie ;
 - les principaux domaines du développement et de l'apprentissage dans le champ de la pédagogie spécialisée ;
 - les cadres et courants disciplinaires voisins de la pédagogie spécialisée.
- b) acquisition de **compétences scientifiques** ;
- c) acquisition de **compétences professionnelles** dans les domaines du :
 - savoir-faire ;
 - savoir-être.

3.1. Connaissances théoriques et épistémologiques

À la fin de sa formation, l'étudiant·e aura acquis des connaissances approfondies sur les caractéristiques et besoins des différents publics nécessitant des soutiens complexes : personnes présentant une déficience intellectuelle, un polyhandicap, un trouble du spectre de l'autisme, des troubles du comportement, des troubles d'apprentissage, personnes en situation de vulnérabilité sociale et/ou psychique. L'étudiant·e connaîtra l'évolution des besoins de ces personnes et de leur système familial durant toutes les périodes de la vie, de la petite enfance, adolescence, âge adulte, à la vieillesse et à la fin de vie. Il·elle aura également acquis des connaissances médicales, psychopathologiques, neuropsychologiques, développementales et socio-affectives couvrant les principaux domaines de la pédagogie spécialisée. Enfin, il·elle aura acquis des connaissances historiques, sociologiques, anthropologiques, socio-politiques, éthiques et philosophiques sur les principaux courants et approches ainsi que leurs enjeux dans le champ de la pédagogie spécialisée. La thématique de l'inclusion des personnes avec besoins particuliers sera traitée de manière transversale tout au long du cursus de formation.

3.2. Compétences scientifiques

Au terme de sa formation, l'étudiant·e sera capable de poser une question de recherche, de mener de manière rigoureuse des recherches de littérature scientifique et de gérer des sources scientifiques. Il·elle sera capable d'extraire, d'analyser et de critiquer des résultats de recherche. L'étudiant·e sera

conscient·e des enjeux éthiques de la recherche dans le champ de la pédagogie spécialisée et en tiendra compte dans ses lectures et futures pratiques de recherche. Il·elle sera capable de rédiger des travaux de manière conforme aux normes scientifiques en vigueur. Il·elle aura acquis des connaissances au sujet des méthodes de recherche empiriques (quantitatives et qualitatives), ainsi que des connaissances théoriques et pratiques en statistiques descriptives et inférentielles.

3.3. Compétences professionnelles

En matière de savoir-faire, l'étudiant·e sera capable de concevoir, de mettre en place et d'évaluer des projets pédagogiques pertinents, en transférant les connaissances acquises en méthodologie de l'intervention éducative. Il·elle sera capable de mener des observations systématiques et de pratiquer des évaluations à l'aide d'outils standardisés. Il·elle pourra choisir et utiliser diverses technologies d'intervention en fonction des besoins identifiés. L'étudiant·e sera également capable de soutenir et renforcer l'auto-détermination des usagers et de les mettre au centre du processus réflexif sur les priorités de leur accompagnement. Il·elle sera capable de donner des soins (notion de « care ») qui répondent aux besoins physiques, psychiques et affectifs des usagers, ceci de manière ajustée sur le plan relationnel. Il·elle aura acquis des compétences en gestion de crise, en gestion de groupe et en gestion de projets. Il·elle sera capable de travailler en équipe et en réseau transdisciplinaire, de mener des entretiens individuels et aura de bonnes compétences en communication écrite et orale.

En matière de savoir-être, l'étudiant·e sera capable de mener une réflexion autocritique sur son action éducative et aura acquis des compétences de gestion du stress. Il·elle saura instaurer une relation partenariale avec les parents et familles des usagers. Il·elle sera à même d'analyser le rôle et le fonctionnement des différents acteurs du système dans lequel il·elle évolue. Enfin, il·elle sera capable de respecter les règles du « vivre-ensemble » et nourrira sa pratique par une curiosité scientifique durable.

4. Début et durée des études

Le programme ne peut être débuté qu'au semestre d'automne (SA). Le programme (y compris les stages) dure au minimum 6 semestres.

5. Langue des études

La langue d'études de ce programme est le français. La mention bilingue n'est pas proposée.

6. Organisation générale

Le programme comprend 180 crédits ECTS répartis en 12 modules obligatoires. Les 12 modules se répartissent sur les 3 ans d'études et peuvent être validés dans un ordre choisi librement par l'étudiant-e (sous réserve du point 8.5. du présent plan d'études). Le programme comprend des éléments de formation pratique, notamment sous la forme de stages intégrés aux études.

Bachelor of Arts Domaine unique « Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée » 180 ECTS			
1^{re} année	Module 1 (12 ECTS) <i>Fondements : Pédagogie spécialisée 1</i>	Module 2 (15 ECTS) <i>Fondements : Sciences voisines 1A</i>	Module 3 (12 ECTS) <i>Fondements : Sciences voisines 1B</i>
	Module 4 (15 ECTS) <i>Méthodologie de recherche</i>	Module 5 (12 ECTS) <i>Interventions 1</i>	
2^e année	Module 6 (15 ECTS) <i>Fondements : Pédagogie spécialisée 2</i>	Module 7 (12 ECTS) <i>Fondements : Sciences voisines 2</i>	Module 8 (18 ECTS) <i>Interventions 2A</i>
	Module 9 (15 ECTS) <i>Interventions 2B</i>	Module 10 (15 ECTS) <i>Travail de Bachelor</i>	
3^e année	Module 11 (21 ECTS) <i>Pratique A</i>	Module 12 (18 ECTS) <i>Pratique B</i>	

7. Description et structures des modules

L22.00309	Module 1 – Fondements : Pédagogie spécialisée 1	12 crédits ECTS	
<p>Ce module permet d'acquérir les compétences fondamentales dans le champ de la pédagogie spécialisée. Il vise l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de connaissances de base sur la définition du handicap et sur l'évolution historique des politiques de soutien du handicap ; ▪ de connaissances et des capacités à évaluer les théories d'apprentissage ainsi que les différents types de handicap ; ▪ de connaissances et des capacités à analyser le système scolaire suisse et la thématique de l'intégration. 			
Unités d'enseignement :			
L22.00002	Pédagogie spécialisée I (cours)	AA	6 crédits ECTS
L22.00007	Pédagogie spécialisée différentielle (cours)	AA	6 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00002	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)		
L22.00007	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)		
	<i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i>		

L22.00310	Module 2 – Fondements : Sciences voisines 1A	12 crédits ECTS	
<p>Ce module permet d'acquérir des compétences dans des champs voisins de la pédagogie spécialisée. Il vise l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de connaissances et des capacités réflexives concernant le champ de la sociologie et les enjeux sociétaux de la différence ; ▪ de connaissances sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent ; ▪ de capacités d'observation et d'évaluation systématique du comportement, ainsi que des capacités à utiliser les outils existants ; ▪ de connaissances et des capacités réflexives sur la relation partenariale avec les familles. 			
Unités d'enseignement :			
L22.00560	Sociétés et différences (cours)	AA	6 crédits ECTS
L22.00022	Développement (cours)	AA	6 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00560	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00022	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
	<p><i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i></p>		

L22.00311	Module 3 – Fondements : Sciences voisines 1B	12 crédits ECTS	
<p>Ce module permet d'acquérir des compétences dans des champs voisins de la pédagogie spécialisée. Il vise l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de connaissances sur les principaux tableaux cliniques de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que les outils utilisés en pédopsychiatrie ; ▪ de connaissances et des capacités réflexives sur la philosophie de l'éducation ; ▪ de connaissances sur le développement du langage chez l'enfant et sur les principaux troubles du langage oral et écrit. 			
Unités d'enseignement :			
L22.00091	Psychopathologie (cours)	AA	6 crédits ECTS
L22.00826	Philosophie de l'éducation (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00679	Langage et communication (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00091	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)		
L22.00826	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00679	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
	<p><i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i></p>		

L22.00312	Module 4 – Méthodologie de recherche	15 crédits ECTS	
<p>Ce module permet d'acquérir des compétences essentielles concernant les méthodologies de recherche utilisées en pédagogie spécialisée. Il vise l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de connaissances sur les processus de recherche scientifique et des capacités à évaluer de manière critique les recherches existantes ; ▪ de connaissances sur la démarche d'écriture de travaux scientifiques et des capacités à les mettre en œuvre ; ▪ de connaissances et des capacités de mise en œuvre des démarches de recherche et d'intervention ; ▪ de connaissances sur les procédures statistiques descriptives et inférentielles, ainsi que des capacités à les utiliser. 			
Unités d'enseignement :			
L22.00830	Introduction au travail scientifique (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00071	Observation et évaluation (cours)	AA	6 crédits ECTS
L22.00565	Statistiques I et II (cours)	AA	6 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00830	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)		
L22.00071	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)		
L22.00565	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)		
	<p><i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i></p>		

L22.00313	Module 5 – Interventions 1		12 crédits ECTS
<p>Ce module permet d'acquérir des compétences concernant l'intervention dans différents champs de la pédagogie spécialisée. Il vise l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de capacités d'analyse de pratique professionnelle ; ▪ de connaissances sur les questions liées à la sexualité des personnes en situation de handicap, en lien avec les différents cadres institutionnels ; ▪ de connaissances sur les concepts et les enjeux du travail en équipe ; ▪ de compétences pédagogiques pratiques à travers la réalisation d'un stage court sur le terrain (90 heures) et d'un projet d'observation. 			
Unités d'enseignement :			
L22.00175	Expériences professionnelles (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00724	Sexualité et institutions (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00695	Entretiens et travail en équipe (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00696	Stage intermédiaire (stage)	SA ou SP	3 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00175	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00724	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00695	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00696	Le stage intermédiaire est évalué comme « réussi » ou « échec » (I). Les informations détaillées concernant la réalisation du stage intermédiaire sont exposées dans le document <i>Directives de la section Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée</i> disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée.		
	<i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i>		

L22.00314	Module 6 – Fondements : Pédagogie spécialisée 2		15 crédits ECTS
Ce module permet d'acquérir des compétences fondamentales dans le champ de la pédagogie spécialisée. Il vise l'acquisition :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ de connaissances approfondies concernant la déficience intellectuelle et les composantes du comportement adaptatif ; ▪ de connaissances sur les concepts et modèles théoriques de l'éducation précoce spécialisée pour les enfants d'âge préscolaire ; ▪ de connaissances sur les principaux syndromes neuropsychologiques et sur la prise en charge des adultes cérébro-lésés ; ▪ de capacités d'analyse des variables pertinentes pour l'accompagnement des processus de transition et l'autodétermination dans le domaine de la déficience intellectuelle. 			
Unités d'enseignement :			
L22.00003	Pédagogie spécialisée II (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00825	Éducation précoce spécialisée (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00823	Neuropsychologie appliquée de l'adulte (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00587	Adultes (cours)	AA	6 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00003	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)		
L22.00825	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)		
L22.00823	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00587	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
	<i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i>		

L22.00315	Module 7 – Fondements : Sciences voisines 2		12 crédits ECTS
<p>Ce module permet d'acquérir des compétences dans des champs voisins de la pédagogie spécialisée. Il vise l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de connaissances sur la physiologie du système nerveux, sur les principaux types de troubles moteurs et cognitifs chez l'enfant, ainsi que sur la prise en charge des enfants cérébro-lésés ; ▪ de connaissances sur les procédures de protection de l'enfant et des capacités à analyser des situations d'enfants victimes de maltraitances ; ▪ de notions essentielles sur le droit suisse en matière de protection de l'adulte et de l'enfant ; ▪ de connaissances de base sur les grandes catégories de médicaments psychotropes, leurs indications et leurs potentiels effets indésirables. 			
Unités d'enseignement :			
L22.00824	Neuropsychologie appliquée de l'enfant (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00734	Neurologie et handicaps (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00725	Protection de l'enfance et de la jeunesse (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00722	Notions de droit et de psychopharmacologie (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00824	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00734	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00725	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00722	2 évaluations (devant chacune être réussie) intégrées au cours, sans note (I). En cas d'échec à l'une des 2 évaluations, seule l'évaluation échouée doit être répétée. En cas d'échec aux 2 évaluations, les 2 évaluations sont répétées.		
	<i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i>		

L22.00316	Module 8 – Interventions 2A	21 crédits ECTS	
<p>Ce module permet d'acquérir des compétences concernant l'intervention dans différents champs de la pédagogie spécialisée. Il vise l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de capacités à planifier et réaliser un projet pédagogique en respectant les étapes-clés de la méthodologie d'intervention ; ▪ de connaissances sur les troubles du spectre de l'autisme, ainsi que des habiletés d'observation et d'intervention adaptées aux spécificités de ce public ; ▪ de connaissances sur les spécificités du polyhandicap et des capacités à élaborer des projets pédagogiques adaptés ; ▪ de connaissances sur les différents modèles du fonctionnement cognitif et sur leur évaluation. 			
Unités d'enseignement :			
L22.00723	Spectre de l'autisme (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS
L22.00020	Polyhandicap (cours)	AA	6 crédits ECTS
L22.00598	Interventions cognitives (cours)	AA	6 crédits ECTS
L22.00836	Méthodologie de l'intervention en pédagogie spécialisée (cours)	AA	6 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00723	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)		
L22.00020	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)		
L22.00598	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00836	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
	<p><i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i></p>		

L22.00317		Module 9 – Interventions 2B		15 crédits ECTS	
Ce module permet d'acquérir des compétences concernant l'intervention dans différents champs de la pédagogie spécialisée. Il vise l'acquisition :					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ de connaissances sur les différentes formes de violences et d'agressivité dans le contexte de la pédagogie spécialisée et des méthodes de prévention et d'intervention ; ▪ de capacités à savoir identifier les contextes de pauvreté et à développer des stratégies d'intervention adéquates ; ▪ de connaissances sur les principales théories et méthodes d'intervention concernant les enfants en situation de rue ; ▪ de connaissances sur les différents systèmes d'assurances sociales et leur utilisation dans le domaine de la pédagogie spécialisée ; ▪ de capacités d'analyse des situations issues de la clinique familiale selon une perspective écosystémique, à l'interface de la famille et de l'institution socio-éducative, à travers des travaux pratiques en petits groupes ; ▪ de connaissances approfondies sur une thématique spécifique à travers le cours à option « Approfondissements » (choix de deux thématiques proposées). 					
Unités d'enseignement :					
L22.00711	Agressivité et violence (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS		
L22.00139	Milieus défavorisés I (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS		
L22.00726	Milieus défavorisés II (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS		
L22.00262	Situations cliniques familiales (cours)	SA ou SP	3 crédits ECTS		
L22.00758	Approfondissements 1 * (séminaire)	SA ou SP	1,5 crédits ECTS		
L22.00758	Approfondissements 2 * (séminaire)	SA ou SP	1,5 crédits ECTS		
L22.00758	Approfondissements 3 * (séminaire)	SA ou SP	1,5 crédits ECTS		
L22.00758	Approfondissements 4 * (séminaire)	SA ou SP	1,5 crédits ECTS		
* L'étudiant·e choisit 2 unités d'enseignement parmi les 4 proposées.					
Mode d'évaluation :					
L22.00711	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)				
L22.00139	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)				
L22.00726	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)				
L22.00262	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)				
L22.00758	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)				
L22.00758	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)				
L22.00758	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)				
L22.00758	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)				
<i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i>					

L22.00318	Module 10 – Travail de Bachelor		15 crédits ECTS
<p>Ce module permet de développer des capacités à identifier une problématique de recherche scientifique dans le domaine de la pédagogie spécialisée et de planifier, mettre en œuvre et rédiger un projet de recherche dans le cadre du travail de Bachelor. Le travail de Bachelor permet plus particulièrement de développer les compétences méthodologiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ définir une problématique de manière rigoureuse ; ▪ rechercher des informations dans la littérature scientifique ; ▪ élaborer un plan de travail cohérent et logique ; ▪ choisir et exploiter les informations théoriques et/ou empiriques de manière pertinente et synthétique ; ▪ discuter les résultats en gardant une distance critique ; ▪ écrire un texte en appliquant les normes de rédaction scientifiques ; ▪ communiquer et présenter les résultats de façon scientifique 			
Unité d'enseignement :			
L22.00803	Travail de Bachelor (travail écrit)	SA ou SP	15 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00803	<p>Le travail de Bachelor se présente comme un travail écrit individuel et son évaluation se base sur un protocole d'évaluation. Le travail de Bachelor est noté (EN). Les informations détaillées concernant la réalisation du travail de Bachelor sont exposées dans les documents <i>Directives de la section Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée</i> et <i>Guide de rédaction des travaux écrits</i> disponibles sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée.</p>		

L22.00319	Module 11 – Pratique A		21 crédits ECTS
<p>Durant la dernière année de la formation, l'étudiant(e) effectue un stage final supervisé (durée de 30 semaines/900 heures au minimum) afin d'acquérir des compétences pédagogiques pratiques dans le champ de la pédagogie spécialisée; un travail d'analyse de pratique basé sur des entretiens professionnels menés durant le stage est réalisé à l'aide de séquences vidéos.</p>			
Unités d'enseignement :			
L22.00800	Stage final (stage)	AA	18 crédits ECTS
L22.00936	Auto-observation en milieu clinique (stage)	AA	3 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00800	<p>Le stage est placé sous la direction d'un·e responsable de stage au sein du Département de pédagogie spécialisée. Le stage final est validé par le·la responsable et le·la directeur·trice de la structure éducative. Le stage final est évalué comme « réussi » ou « échec » (I). Les informations détaillées concernant la réalisation du stage final sont exposées dans le document <i>Directives de la section Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée</i> disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée.</p>		
L22.00936	<p>L'unité d'enseignement consiste en l'organisation, la participation et la gestion des entretiens centrés sur les situations éducatives. Pour valider l'unité d'enseignement, les étudiant·e·s doivent déposer un travail écrit qui est évalué comme « réussi » ou « échec » (I). Les informations détaillées concernant la réalisation des entretiens cliniques sont exposées dans le document <i>Directives de la section Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée</i> disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée.</p>		
	<p><i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible.</i></p>		

L22.00320	Module 12 – Pratique B		18 crédits ECTS
<p>Dans le contexte du stage final, l'étudiant(e) approfondit la méthodologie d'intervention en pédagogie spécialisée en planifiant et en réalisant un projet pédagogique auprès d'un individu ou d'un groupe de personnes ; lors de l'examen final, l'étudiant(e) présente oralement ce projet pédagogique en référence à la méthodologie d'intervention.</p>			
Unités d'enseignement :			
L22.00837	Pratique du projet pédagogique et examen final (stage)	AA	18 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00837	<p>L'examen final est un examen oral de 45 minutes. Il consiste en la présentation et la défense orale du projet pédagogique réalisé pendant le stage final. Il se compose de deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une présentation concise et complète de toutes les étapes du projet pédagogique effectué (30 minutes) ; ▪ une défense orale (15 minutes). <p>L'examen final est une évaluation avec note (IN). Les informations détaillées concernant le passage de l'examen final sont exposées dans le document <i>Directives de la section Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée</i> disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée.</p>		

8. Modalités générales d'évaluation du programme

8.1. Généralités

Les principes généraux liés à la validation des crédits ECTS sont édictés dans le *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines*.

L'attribution des crédits ECTS – selon le Système Européen de Transfert des Crédits (ECTS) – se base sur les prestations d'études accomplies par les étudiant·e·s dans le cadre des unités d'enseignement. Un crédit correspond à une charge de travail d'environ 30 heures. Les crédits ECTS sont validés uniquement lorsque l'épreuve de l'unité d'enseignement a été évaluée et a été jugée comme réussie.

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut s'effectuer sous forme d'un examen écrit, examen oral, travail écrit, présentation orale, travail de groupe, protocoles, etc. Les indications concernant l'évaluation des enseignements et des stages de même que les modalités pour la réalisation et la remise des travaux écrits sont données dans les descriptifs des enseignements dans le [programme des cours](#) de l'Université de Fribourg, dans les *Directives de la section Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée* ainsi que dans le *Guide de rédaction des travaux écrits* disponibles sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée.

Les unités d'enseignement sont regroupées en modules. Un module est validé une fois que toutes les unités d'enseignement qui le composent ont été réussies.

8.2. Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

Les étudiant·e·s s'inscrivent sur le portail informatique de l'Université [MyUnifr](#) en respectant les délais fixés par la Faculté. Les étudiant·e·s doivent s'inscrire à l'unité d'enseignement et à l'évaluation correspondante. Il n'est pas possible de se présenter à une évaluation sans inscription valide.

Pour une unité d'enseignement semestrielle (SA/SP), l'étudiant·e s'inscrit à la fois à l'unité d'enseignement et à l'évaluation correspondante au début du semestre concerné.

Pour une unité d'enseignement annuelle (AA), l'étudiant·e s'inscrit à l'unité d'enseignement au début du semestre d'automne (SA) et à l'évaluation correspondante après la fin du semestre de printemps (SP) (période d'inscription d'été).

8.3. Notation

Pour les évaluations notées, l'échelle de notation se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les épreuves réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les épreuves non réussies. Les épreuves qui ne sont pas évaluées par une note font l'objet d'une évaluation « réussi » ou « échec ».

8.4. Examen de fin de première année

L'examen de fin de première année consiste en l'acquisition avant le début du 5^e semestre d'études d'un minimum de 30 crédits ECTS.

8.5. Évaluation des stages

Tout stage réalisé sans l'approbation préalable du·de la responsable du programme est considéré comme échoué.

Tout stage interrompu à l'initiative de l'étudiant·e sans preuve de l'existence d'un cas de force majeure (tel que maladie, accident, etc.) est considéré comme échoué.

La répétition d'un stage échoué consiste en une prolongation dans la même institution ou une répétition dans une autre institution. La durée de la prolongation ou de la répétition ainsi que le dernier délai pour le début de la répétition sont fixés par le·la responsable du programme.

L'étudiant·e est admis·e au stage final s'il·elle remplit les conditions cumulatives suivantes :

- a) il·elle a réussi toutes les évaluations de la première année d'études ;
- b) il·elle s'est inscrit·e à toutes les évaluations de la deuxième année d'études.

8.6. Échec définitif

Les études sont considérées comme échouées définitivement et ne peuvent être poursuivies si l'un des critères suivants est rempli :

- a) lors de la répétition (2^e tentative) d'une évaluation relative à une unité d'enseignement obligatoire ou à choix, la note minimum de 4 ou la mention « réussi » n'est pas atteinte ;
- b) après inscription valable à une unité d'enseignement, l'évaluation correspondante n'est pas réussie dans les délais fixés par la Faculté des lettres et des sciences humaines sans preuve de l'existence d'un cas de force majeure (tel que maladie, accident, etc.) ;
- c) l'examen de fin de première année (acquisition avant le début du 5^e semestre d'études d'un minimum de 30 crédits ECTS) n'est pas réussi.

Un échec définitif dans l'un des programmes d'études proposés par le Département de pédagogie spécialisée empêche la poursuite des études dans l'ensemble des programmes d'études proposés par le Département de pédagogie spécialisée.

8.7. Note finale

La note finale du programme est constituée de la moyenne arithmétique non arrondie de toutes les notes de modules validés (180 crédits ECTS).

9. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2020. Le présent plan d'études s'applique à tou·te·s les étudiant·e·s qui commencent leur formation à partir du semestre d'automne 2020.

Les étudiant·e·s qui étaient, au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études, déjà inscrits dans le programme Bachelor of Arts, Domaine unique « Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée » restent soumis au plan d'études en vigueur au moment où ils·elles ont commencé leur formation pour la durée normale de leurs études et au plus jusqu'à la fin du semestre de printemps 2023. Passé ce délai, ils·elles seront soumis·e·s au présent plan d'études.

Durant la période transitoire, le·la Président·e du Département décide quelles unités d'enseignement selon le présent plan d'études remplacent les unités qui ne seraient éventuellement plus proposées.